

# BUREAU

**Séance du 24 août 2020**

## **Délibération BU\_20200824\_003**

**Mise à disposition d'un agent de l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre (OPAC 36)**

**VOTE : Adopté par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)**

**0 membre(s) étant absent(s)**

### **LE BUREAU**

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 14 décembre 2016 portant délégation au bureau ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu la convention relative à la mise à disposition de Monsieur Jean-Marc AUDICHON, auprès du service départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre ;

Vu le projet de convention entre l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre ;

### **DECIDE :**

**Article unique.** La convention, ci-annexée, relative à la mise à disposition ponctuelle, à titre gratuit, d'un agent de l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre auprès du SDIS de l'Indre est approuvée et monsieur le président est autorisé à la signer.

**Serge DESCOUT**